



CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

Des propositions ambitieuses et transversales à prendre au sérieux pour accélérer le changement de modèle et accompagner la relance

Les 149 propositions issues des travaux de la Convention citoyenne pour le climat constituent une feuille de route cohérente et systémique permettant de conjuguer transition écologique et justice sociale dans nos modes de production et de consommation. Max Havelaar France, ONG engagée, félicite cet exercice démocratique inédit et appelle le gouvernement à considérer ces recommandations, à s'en inspirer pour instaurer des conditionnalités sociales et environnementales dans le cadre des plans de relance et des mesures de soutien sectorielles qui restent à annoncer. Consommation et production plus responsables, « score carbone », transition alimentaire, indépendance des labels... de nombreux sujets clés portés et revendiqués par Max Havelaar France depuis des années.

Etablie dans un contexte post-Gilets Jaunes, la Convention citoyenne pour le climat n'a eu besoin que de 9 mois pour rendre une **copie solide, transversale et porteuse de mesures systémiques**. Approuvées à une large majorité de ses 150 membres, les recommandations issues de cet exercice démontrent que les changements profonds nécessaires pour concilier économie, respect de l'humain et des limites planétaires font l'objet d'une **acceptabilité très forte** de la part des citoyen.ne.s français.es. Elles engagent évidemment l'Etat et les entreprises, poussés à en faire davantage et plus vite, mais également les consommateurs.rices et les corps intermédiaires.

A l'aune de certaines mesures particulièrement pertinentes du point de vue de ses enjeux :

- Max Havelaar France se réjouit que **les enjeux de production et de consommation responsables se retrouvent dans l'ensemble des cinq « chapeaux » qui structurent les 149 propositions citoyennes.**
- **Le volet « se nourrir » dresse un constat lucide des faiblesses de notre modèle agricole et alimentaire**, notamment du manque d'effets de loi Egalim dénoncé plusieurs fois par les ONG¹ et que la convention propose de corriger grâce à plusieurs mesures additionnelles :
 - observatoire de la restauration collective pour suivre et favoriser les engagements,
 - renforcement du contrôle de la mise en œuvre de la loi, etc.

En outre, la convention pointe les incohérences des accords de libre-échange sans objectif de développement durable contraignant, propose d'étendre les principes de la loi à la restauration collective privée, de renforcer les mesures de soutien aux agriculteurs dans une démarche de transition et la transparence des filières et des entreprises agroalimentaires, à utiliser le levier de la commande publique pour accélérer la transition et à limiter de façon graduelle l'usage des produits phytosanitaires dangereux. Ces propositions font écho aux plaidoyers de Max Havelaar France en faveur de la transition alimentaire et à nos cahiers des charges et principes de fonctionnement.

¹ <https://www.fondation-nature-homme.org/magazine/decryptage-premier-anniversaire-de-la-loi-egalim-la-fnh-et-20-organisations-tapent-du-poing>

- Enfin, **notre association, porteuse d'un label indépendant, sans but lucratif et bien connu des consommateurs, accueille positivement l'une des recommandations visant à « réformer le fonctionnement des labels en supprimant les labels privés »**. De fait, la prolifération de « labels » plus ou moins sérieux par les entreprises privées pour promouvoir leurs produits et leurs démarches dans une approche *pro domo* ne facilite pas l'engagement efficace des consommateurs dans la transition écologique et solidaire. **Toutefois, cette proposition devrait être davantage précisée, car notre label même d'intérêt général est juridiquement privé** puisque détenu par une association. Il est cependant bien cité comme bonne pratique par la Convention du fait de la robustesse de son cahier des charges² et pourrait faire l'objet d'une reconnaissance publique pour le distinguer de démarches internes aux entreprises.
- Ces propositions sont complétées de plusieurs mesures intéressantes incluses dans les rubriques « consommer » et « travailler et produire », comme le développement d'un 'score carbone' sur les produits de consommation, des mesures de soutien à la consommation vrac, une réforme du code de l'éducation pour y inclure l'éducation au développement durable (l'un des maillons faibles des programmes scolaires français), des mesures de redistribution plus justes au sein des entreprises ou encore de conditionnement des aides publiques selon l'impact environnemental des entreprises, ce que salue Max Havelaar France tout en **regrettant que le critère environnemental ne soit pas à ce stade assorti d'une réflexion sur les externalités sociales de certaines activités**.
- Enfin, Max Havelaar France soutient la recommandation de la Convention citoyenne pour le climat visant à **compléter l'article premier de la Constitution** pour y intégrer « *la préservation de la biodiversité, de l'environnement et la lutte contre le dérèglement climatique* », en cohérence avec l'appel porté par *Notre Constitution Ecologique* que Max Havelaar France soutient depuis plusieurs mois dans sa démarche³.

À propos de Max Havelaar France

L'ONG Max Havelaar France, membre fondateur du mouvement international Fairtrade/Max Havelaar, agit pour un commerce équitable, respectueux des droits humains et de l'environnement. Avec le label Fairtrade/Max Havelaar, elle mobilise les entreprises, les consommateurs et les pouvoirs publics afin de transformer les pratiques et de soutenir les producteurs et travailleurs défavorisés. Elle sensibilise l'opinion publique et milite en faveur d'une économie mondiale éthique et responsable.

CONTACTS PRESSE

Agence Etycom | Aelya NOIRET | 06 52 03 13 47 | a.noiret@etycom.fr
Association Max Havelaar France | Augustin BILLETDOUX | 06 99 73 88 84
a.billetdoux@maxhavelaarfrance.org

² Page 387 <https://propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr/pdf/ccr-rapport-final.pdf>

³ <https://www.notreconstitutionecologique.org/>